

États financiers

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

31 mars 2010

Rapport des vérificateurs	23
Résultats	24
Flux de trésorerie	25
Évolution des actifs nets	26
Bilan	27
Notes complémentaires	28

Aux membres de

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

Nous avons vérifié le bilan de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières au 31 mars 2010 et les états des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2010 ainsi que des résultats des ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 26 mai 2010

Résultats

(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars	2010 (12 mois)	2009 (10 mois) (note 1)
Produits provenant du fonds non grevé d'affectations		
Réglementation des courtiers		
Cotisations des membres	38 846 \$	33 076 \$
Contributions à l'égard des prises fermes	8 404	5 480
Droits d'inscription	2 381	2 411
Droits d'entrée	160	170
	49 791	41 137
Réglementation du marché		
Application des règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)	23 074	17 138
Présentation de l'information en temps opportun	3 260	2 815
	26 334	19 953
Autres produits		
Intérêts	66	541
Divers	326	137
	392	678
Total des produits provenant du fonds non grevé d'affectations	76 517	61 768
Charges attribuables au fonds non grevé d'affectations		
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers	48 591	39 941
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation du marché	24 150	18 668
	72 741	58 609
Excédent des produits du fonds non affecté sur les charges	3 776	3 159
Autres fonds		
Fonds grevés d'affectations externes (note 7)	(1 686)	2 164
Fonds du PCAC grevé d'affectations externes (note 8)	32 262	—
Fonds pour le regroupement (note 9)	313	(3 984)
Excédent des produits par rapport aux charges	34 665 \$	1 339 \$

Voir les notes complémentaires.

Flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars	2010	2009
	(12 mois)	(10 mois) (note 1)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	34 665 \$	1 339 \$
Amortissement	2 597	1 827
Amortissement du loyer	(32)	512
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	6	(2)
Avantages sociaux futurs	676	491
	37 912	4 167
Augmentation (diminution) des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(168)	10 187
Charges payées d'avance	165	102
Dépôts	85	(90)
Créditeurs et charges à payer	802	6 299
Produits reportés	(33)	(3 280)
	38 763	17 385
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(7 187)	(3 420)
Encaissement (décaissement) de prêt, montant net	(6)	7
	(7 193)	(3 413)
Activités de financement		
Remboursement de l'emprunt bancaire	(939)	(361)
Cotisation de l'ACCVM	—	47 156
Cotisation de SRM	—	12 441
	(939)	59 236
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30 631	73 208
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début	73 208	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin	103 839 \$	73 208 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Fonds en caisse et soldes des comptes bancaires	13 341 \$	12 070 \$
Dépôts à terme et bons du Trésor	90 498	61 138
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin	103 839 \$	73 208 \$
Intérêts versés	11 \$	43 \$

Voir les notes complémentaires.

État de l'évolution des actifs nets

(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010	Investis en immobi- lisations	Fonds non affecté	Fonds grevé d'affectations externes	Fonds du grevé d'affectations externes	Fonds pour le regroupement	Total des actifs nets
Solde au début	7 634 \$	26 199 \$	28 682 \$	— \$	3 373 \$	65 888 \$
Excédent (insuffisance des produits par rapport aux charges)	(6)	3 782	1 686)	32 262	313	34 665
Amortissement	(2 597)	2 590	7	—	—	—
Acquisition d'immobilisations	7 187	(3 475)	(3 712)	—	—	—
Virement au fonds	—	11	4 061	—	(4 072)	—
Solde à la fin	12 218 \$	29 107 \$	27 352 \$	32 262 \$	(386)\$	100 553 \$

Voir les notes complémentaires.

Bilan

(en milliers de dollars)

au 31 mars	2010	2009
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	103 839 \$	73 208 \$
Débiteurs	3 498	3 330
Charges payées d'avance	670	835
Tranche à court terme des prêts (note 4)	13	12
	108 020	77 385
Avantages sociaux futurs (note 6)	1 443	1 954
Prêts déduction faite de la tranche à court terme (note 4)	10	5
Immobilisations (note 5)	12 218	7 634
Dépôts	5	90
	121 696 \$	87 068 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	12 635 \$	11 833 \$
Produits reportés	—	33
Tranche à court terme de la dette à long terme	—	433
Incitations à la prise à bail	240	153
	12 875	12 452
Dette à long terme	—	506
Incitations à la prise à bail	1 092	1 211
Avantages sociaux futurs (note 6)	7 176	7 011
	21 143	21 180
Soldes de fonds		
Investis en immobilisations	12 218	7 634
Fonds non affecté	29 107	26 199
Fonds grevé d'affectations externes	27 352	28 682
Fonds du PCAC grevé d'affectations externes :	32 262	—
Fonds pour le regroupement	(386)	3 373
	100 553	65 888
	121 696 \$	87 068 \$

Engagements (note 10)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,



Susan Wolburgh Jenah, **Présidente et chef de la direction**



Doug McGregor, **Président du conseil d'administration**

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2010

1. Organisme

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM » ou l'« Organisme ») est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada. Créé en juin 2008 par le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (« ACCOVAM ») et de Services de réglementation du marché inc. (« SRM »), l'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché régissant les opérations effectuées sur les marchés boursiers canadiens et en assure la mise en application. Les actifs nets de l'ACCOVAM et de SRM ont été comptabilisés dans le nouvel Organisme à leur valeur comptable.

Le mandat de l'Organisme est d'établir et d'appliquer des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, de protéger les investisseurs et de renforcer l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

L'Organisme détient en fidéicomis dans le cadre des droits bénéficiaires de ses membres une participation de 10 % dans les actions ordinaires de FundSERV Inc., organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour le secteur des fonds de placement.

L'Organisme détient en fidéicomis dans le cadre des droits bénéficiaires de ses membres, une participation de 15,2 % dans les actions ordinaires de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS »), organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour le secteur des valeurs mobilières.

L'OCRCVM a été constitué le 17 mars 2008 à titre de société sans capital actions en vertu des dispositions de la Partie II de la *Loi sur les corporations* du Canada. À titre d'organisme dans but lucratif, l'OCRCVM est exonéré d'impôts en vertu de l'article 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2. Sommaire des principales conventions comptables

L'Organisme suit les principes comptables qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif qui sont présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges indiqués pour la période considérée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme dont l'échéance est de quatre mois ou moins.

Instruments financiers

L'Organisme suit le chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », plutôt que le chapitre 3862, « Instruments à financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et présentés à la juste valeur. Les débiteurs et les prêts ont été classés comme prêts et créances et sont évalués au coût. Les créditeurs et charges à payer et l'emprunt bancaire ont été classés comme d'autres passifs financiers et sont mesurés au coût amorti.

Comptabilisation des produits

Réglementation des courtiers

Les cotisations annuelles sont évaluées selon les sociétés membres et sont comptabilisées comme produits sur une base annuelle. Les contributions à l'égard des prises fermes sont comptabilisées au moment de la clôture de l'opération de prise

ferme. Les droits d'inscription et les autres paiements sont comptabilisés comme produits sur une base annuelle. Les amendes, les amendes pour dépôt tardif et les cotisations des nouvelles sociétés membres sont comptabilisées comme produits au cours de la période où elles sont perçues.

Réglementation du marché

En vertu des ententes de services de réglementation pour les marchés de titres de participation, les produits tirés de l'application des règles universelles d'intégrité du marché (« RUIM ») sont calculés selon des produits fixes, répartis entre les courtiers ou les marchés en grande partie en fonction du volume proportionnel de négociations de chacun par rapport au total des négociations et selon des honoraires annuels fixes. Les produits des ententes de services de réglementation proviennent des services que l'OCRCVM fournit aux marchés aux termes de ces ententes. Les amendes imposées aux cabinets membres sont comptabilisées comme produits dès leur imposition. Les amendes imposées aux cabinets membres et au personnel des souscripteurs sont comptabilisées comme produits dans la période au cours de laquelle elles sont perçues.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le mobilier et le matériel de bureau sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %, à l'exception du matériel informatique, des logiciels et des projets technologiques qui sont amortis au taux annuel de 33 $\frac{1}{3}$ %. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des baux respectifs. L'amortissement débute dès que l'actif est mis en fonction.

Comptabilité des fonds

La société suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Les soldes des actifs nets sont répartis comme suit :

- a) le **Fonds non grevé d'affectations** représente l'excédent résiduel des produits sur les charges de fonctionnement et peut servir à combler les besoins de fonctionnement généraux;
- b) Le **Fonds grevé d'affectations d'origine externe** représente le montant net des produits provenant des amendes, des intérêts et des charges aux fins suivantes conformément aux modalités des commissions des valeurs mobilières provinciales respectives :
 - i) Les dépenses en immobilisations non récurrentes pour répondre aux nouveaux problèmes en matière de réglementation découlant de la conjoncture économique changeante et directement liées à la protection des investisseurs et à l'intégrité des marchés financiers;
 - ii) La formation des participants du marché et du public sur les questions financières, questions d'investissement, de fonctionnement ou de réglementation des marchés des valeurs mobilières ou sur la recherche relative à ces questions;
 - iii) Les dons à des organismes sans but lucratif et exonérés d'impôt, pour la protection et l'éducation des investisseurs;
 - iv) Les coûts liés à la gestion de la formation d'instruction de l'OCRCVM.
- c) le **Fonds du regroupement** a été financé par le Fonds grevé d'affectations d'origine externe et sert à payer les frais de l'Organisme liés à la création de l'OCRCVM.
- d) le **Fonds du PCAC grevé d'affectations externes** est un fonds grevé d'affectations externes établi pour le maintien des amendes liées au papier commercial adossé à des créances émises par des tiers (« PCAC ») perçues par l'OCRCVM. L'utilisation de ces amendes est grevée d'affectations externes par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, conformément aux ordonnances de reconnaissance de l'OCRCVM.
- e) les **Investis en immobilisations** représentent l'investissement net de l'Organisme dans des immobilisations et est constitué du solde non amorti de ses actifs immobilisés

Incitations à la prise à bail

Les valeurs afférentes aux périodes d'exonération de loyers et aux autres incitations à la prise à bail qu'obtient l'Organisme aux termes de contrats de location de locaux sont amorties sur la durée de ces baux.

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2010

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

L'Organisme constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et des charges connexes, déduction faite des actifs du régime, comme suit :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé;
- Aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des salariés actifs.

Adoption de nouvelles conventions comptables

Le 1^{er} avril 2009, l'Organisme a adopté les chapitres suivants du *Manuel de l'ICCA* :

- Le chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », a été modifié pour permettre aux organismes sans but lucratif de présenter les actifs nets investis en immobilisations dans une catégorie d'actifs grevés d'une affectation d'origine interne et de clarifier la présentation des montant bruts des produits et des charges lorsque l'organisme agit pour son propre compte dans une opération. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats financiers de l'Organisme.
- Le chapitre 4460, « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif », a été modifié fin de concorder avec la division des apparentés dans le chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ». L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'Organisme.
- Le chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent. L'information à fournir a été incluse à la note 12.

3. Informations à fournir concernant le capital

La structure du capital de l'Organisme comprend les soldes des fonds qui sont composés de fonds grevés d'affectations internes et externes et de fonds non grevés d'affectations.

L'objectif de l'Organisme en matière de gestion du capital est de préserver sa capacité de poursuivre ses activités afin de continuer à fournir des avantages et des services à ses membres et à ses autres parties prenantes.

Une partie du capital de l'Organisme est grevée d'affectations comme il est décrit à la note 2. L'Organisme emploie des processus de contrôle interne pour s'assurer que les restrictions sont respectées avant d'utiliser ces ressources et qu'elle se conforme à ces restrictions tout au long de l'année.

4. Prêts

Des prêts sont accordés aux salariés de l'Organisme aux termes du programme d'achat d'ordinateurs domestiques. Les modalités d'encaissement et les dates d'échéance ont été négociées avec l'Organisme au moment où les prêts ont été octroyés. Ces prêts sont sans intérêt et encaissables au plus tard le 27 février 2013.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2010 Valeur comptable nette	2009 Valeur comptable nette
Fonds non affecté				
Matériel et mobilier de bureau	1 132 \$	470 \$	662 \$	870 \$
Améliorations locatives	2 614	689	1 925	2 294
Matériel informatique et logiciels	3 199	1 809	1 390	1 375
Projets technologiques	9 629	1 400	8 229	3 091
	16 574	4 368	12 206	7 630
Fonds grevé d'affectations externes				
Projets technologiques	68	56	12	4
	16 642 \$	4 424 \$	12 218 \$	7 634 \$

Des frais de développement reportés non amortis de 6 075 \$ (2 374 \$ en 2009) sont compris dans le coût des projets technologiques indiqué précédemment et qui font partie du fonds non grevé d'affectations. L'amortissement débute dès que les projets sont mis en fonction.

6. Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés en vertu d'un régime à cotisations déterminées et d'un régime à prestations déterminées. Les régimes offrent des prestations qui sont établies d'après une formule qui combine le nombre d'années de service avec un pourcentage du salaire des participants aux régimes. L'Organisme a établi les régimes de retraite suivant au cours de l'année :

1. Le régime de retraite des salariés de l'OCRCVM (« Ancien RR de l'ACCOVAM »);
2. L'ancien régime de prestations de revenu supplémentaire (« RPRS ») non enregistré et financé par le SRM pour les anciens salariés de la TSX (« Ancien RPRS de SRM »)
3. Le régime de retraite des salariés de l'OCRCVM (« Ancien RR de l'ACCOVAM »);
4. Le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non enregistré à l'intention des cadres (« RRCC de l'OCRCVM »);
5. Le régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite de l'OCRCVM; (« ACR de l'OCRCVM »);
6. Le régime de prestations de revenu supplémentaire à cotisations déterminées de l'OCRCVM;
7. Le régime de retraite à cotisations déterminées de l'OCRCVM.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite aux fins de la capitalisation a eu lieu le 1^{er} juin 2008. Une évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite (« ACR de l'OCRCVM ») a également eu lieu le 1^{er} janvier 2009.

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2010

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les charges nettes de l'Organisme relatives aux avantages sociaux se détaillent comme suit :

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Charges nettes	230 \$	9 \$	1 611 \$	707 \$	413 \$

31 mars 2009	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Charges nettes	180 \$	27 \$	1 458 \$	343 \$	463 \$

Ce qui suit renferme d'autres informations concernant les régimes de retraite à prestations déterminées de l'Organisme :

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Obligation au titre des prestations constituées					
Solde à la fin	(4 481)\$	(171)\$	(23 377)\$	(6 574)\$	(4 296)\$
Actifs du régime					
Juste valeur à la fin	4 059 \$	— \$	18 968 \$	5 060 \$	— \$
Situation de capitalisation					
Surplus (déficit) des régimes	(422)\$	(171)\$	(4 409)\$	(1 514)\$	(4 296)\$
Obligatoire transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	—	—	(1 292)	—	227
Coût des services passés non amortis	—	—	—	—	(1 582)
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	947	(47)	4 041	2 432	477
Actif (passif) au titre des prestations constituées au 31 mars 2010	525 \$	(218)\$	(1 660)\$	918 \$	(5 174)\$

31 mars 2009	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Obligation au titre des prestations constituées					
Solde à la fin	(3 583)\$	(139)\$	(17 463)\$	(5 817) \$	(3 312)\$
Actifs du régime					
Juste valeur à la fin	3 198 \$	— \$	14 139 \$	4 958 \$	— \$
Situation de capitalisation					
Surplus (déficit) des régimes	(385)\$	(139)\$	(3 324)\$	(859)\$	(3 312)\$
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	—	—	(1 410)	—	264
Coûts des services passés non amortis	—	—	—	—	(1 736)
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	714	(70)	2 840	2 484	(33)
Actif (passif) au titre des prestations constituées au 31 mars 2009	329 \$	(209)\$	(1 894)\$	1 625 \$	(4 817)\$

En plus des chiffres précédents, il y a une obligation au titre des prestations de 124 \$ (91 \$ en 2009) pour le régime à cotisations déterminées RPRS. Les charges relatives à ce régime pour la période considérée s'élèvent à 33 \$ (13 \$ en 2009). Les charges relatives au régime à prestations déterminées des salariés pour la période considérée s'élèvent à 734 \$ (327 \$ en 2009).

À compter du 1^{er} janvier 2009, l'ancien RR de l'OCRCVM a été modifié pour permettre aux membres actuels du régime à prestations déterminées de cesser d'accumuler des années de service en vertu du régime à prestations déterminées et de joindre le régime à cotisations déterminées pour les années de service ultérieures. Cette modification a entraîné une compression du régime et par conséquent, les actifs et les obligations ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation en date du 1^{er} janvier 2009. L'incidence de cette compression s'est traduite par une augmentation des charges au titre des régimes de retraite de 25 \$ pour l'exercice 2009.

Les actifs du régime par catégorie se détaillent comme suit :

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Titres de capitaux propres	50,9 %	0,0 %	59,2 %	27,7 %	0,0 %
Obligations	47,2 %	0,0 %	34,3 %	19,6 %	0,0 %
Placements à court terme	1,9 %	0,0 %	6,5 %	0,7 %	0,0 %
Dépôt auprès de l'ARC	0,0 %	0,0 %	0,0 %	52,0 %	0,0 %
	100,0 %	0,0 %	100,0 %	100,0 %	0,0 %

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2010

6. Avantages sociaux futurs (suite)

31 mars 2009	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Titres de capitaux propres	37,0 %	0,0 %	57,4 %	22,6 %	0,0 %
Obligations	62,0 %	0,0 %	36,7 %	19,8 %	0,0 %
Placements à court terme	1,0 %	0,0 %	5,9 %	1,5 %	0,0 %
Dépôt auprès de l'ARC	0,0 %	0,0 %	0,0 %	56,1 %	0,0 %
	100,0 %	0,0 %	100,0 %	100,0 %	0,0 %

Les hypothèses actuarielles importantes retenues aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées de l'Organisme sont les suivantes (hypothèses moyennes pondérées au 31 mars 2010) :

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Taux d'actualisation	5,75 %	5,50 %	5,75 %	5,25 %	5,75 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00 %	—	6,00 %	3,00 %	—
Taux de progression des salaires	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	—

31 mars 2009	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Taux d'actualisation	6,50 %	6,25 %	6,50 %	6,00 %	6,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00 %	—	6,00 %	3,00 %	—
Taux de progression des salaires	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	—

Aux fins de l'évaluation, le taux hypothétique d'augmentation des frais médicaux a été fixé à 9,5 %, diminuant graduellement par tranche de 0,5 % par année pour atteindre 5 %. Quant à celui des frais dentaires, il a été supposé qu'il demeurerait le même à 4,5 %.

Ce qui suit donne d'autres informations concernant les régimes de retraite de l'Organisme :

31 mars 2010	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Cotisations patronales	426 \$	— \$	1 845 \$	— \$	56 \$
Cotisations salariales	52	—	687	—	—
Prestations versées	(130)	—	(554)	(432)	(56)

31 mars 2009	Ancien SRM	Ancien SRM	Ancien SRM	OCRCVM	OCRCVM
	RR	RPRS	RR	RRCC	ACR
Cotisations patronales	368 \$	— \$	1 588 \$	— \$	36 \$
Cotisations salariales	47	—	488	—	—
Prestations versées	—	—	(234)	(334)	(36)

7. Fonds grevé d'affectations externes

	2010	2009 (10 mois)
Produits		
Amendes par suite d'enquêtes	790 \$	3 028 \$
Intérêts	55	536
Avis uniforme de cessation d'emploi soumis en retard	184	138
Amendes liées à la formation continue	14	77
Cotisations de nouveaux membres	57	72
Amendes pour dépôt tardif de documents	30	42
	1 130	3 893
Charges		
Frais liés aux formations d'instruction	1 798	1 254
Projet de livre de règlements	91	224
Série de conférences DeGrootte sur les problèmes liés à la structure du marché	—	125
Système de gestion des ressources réglementaires	(67)	67
Amortissement	7	48
Innovations dans le développement social et le développement des entreprises (<i>Social and Enterprise Development</i>)	100	8
Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (note 10)	282	2
Capital Market Cooperative Research Centre (Centre de recherche coopérative sur les marchés financiers) (note 10)	150	—
Brokercheck (Vérification des courtiers)	19	—
Parrainage du programme Funny Money (note 10)	201	—
Tips for Traders (Conseils à l'intention des courtiers)	50	—
Webémissions/Colloques et enquêtes	182	—
Matériel de formation de la <i>Financial Industry Regulatory Authority</i>	3	—
Coûts liés à la transition	—	1
	2 816	1 729
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 686)\$	2 164 \$

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2010

8. Fonds du PCAC grevé d'affectations externes

	pour l'exercice terminé le 31 mars,	
	2010	2009
Produits		
Amendes liées au PCAC	32 250 \$	— \$
Intérêts liés au PCAC	12	—
	32 262	—
Excédent des produits par rapport aux charges	32 262 \$	— \$

9. Fonds pour le regroupement

	pour l'exercice terminé le 31 mars,	
	2010	2009
Produits		
Intérêts	— \$	47 \$
Charges		
Taxe de vente	(544)	2 123
Dotation et honoraires professionnels	21	615
Rémunération	21	281
Communication	—	235
Locaux et installations	11	190
Honoraires juridiques	80	161
Transition à la technologie de l'information	41	106
Consultation	—	60
Gouvernance	—	28
Divers	57	232
	(313)	4 031
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	313 \$	(3 984)\$

10. Engagements

Au 31 mars 2010, le total des loyers de base minimaux annuels relatifs aux locaux de l'Organisme, en excluant la TPS et les frais d'occupation et déduction faite des recouvrements prévus auprès d'autres parties aux termes de baux à long terme venant à échéance à diverses dates jusqu'au 18 février 2018, s'établit comme suit :

2011	2 735 \$
2012	2 769
2013	2 119
2014	1 762
2015	1 762
Par la suite	2 596
	<hr/>
	13 743 \$

De plus, l'Organisme a conclu des ententes de service relativement à la technologie de l'information et à d'autres services administratifs pour les quatre prochains exercices jusqu'en 2014. Les paiements minimums exigibles au cours de chacun des prochains exercices sont les suivants :

2011	7 209 \$
2012	7 068
2013	7 068
2014	1 178
	<hr/>
	22 523 \$

L'Organisme a également donné une garantie de 100 millions de dollars à l'égard de lignes de crédit bancaire du Fonds canadien de protection des épargnants (« FCPE »). Au 31 mars 2010, le FCPE n'avait prélevé aucun montant de ces lignes de crédit. Tout montant prélevé de la garantie serait évalué par rapport aux sociétés membres.

L'Organisme a accepté de mettre sur pied la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (la « Fondation »). L'Organisme s'est engagé à financer la Fondation sur une période de trois ans jusqu'à concurrence de 3 750 \$. Au 31 mars 2010, le solde de l'engagement s'élevait à 1 640 \$. De plus, l'Organisme s'est engagé à financer le programme « Funny Money » de la Fondation pour l'éducation des investisseurs jusqu'à concurrence de 558 \$. Au 31 mars 2010, le solde de l'engagement s'élevait à 357 \$. L'Organisme s'est également engagé à financer le CRC des marchés financiers (Capital Markets CRC) pour le travail de recherche jusqu'à concurrence de 450 \$. Au 31 mars 2010, le solde de l'engagement s'élevait à 300 \$.

Notes complémentaires

(en milliers de dollars)
au 31 mars 2010

11. Fonds non affecté

	2010	2009 (10 mois)
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers		
Rémunération	37 571 \$	29 468 \$
Technologie	1 245	796
Charges locatives	4 411	3 802
Autres frais	5 364	5 875
	48 591	39 941
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés		
Rémunération	11 508	8 378
Technologie	8 607	7 055
Charges locatives	1 206	1 058
Autres frais	2 829	2 177
	24 150	18 668
Total des frais de fonctionnement	72 741 \$	58 609 \$

12. Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de l'Organisme, lesquels se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des prêts, des créditeurs et charges à payer et des emprunts bancaires, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

La direction estime que l'Organisme n'est pas exposé à d'importants risques d'intérêt, de concentration ou de crédit découlant de ces instruments financiers. Le risque de crédit est considéré faible puisque les fonds sont seulement investis dans des titres garantis par le gouvernement canadien ou des dépôts à terme auprès de banques à charte canadiennes.

13. Ventilation des charges

Les catégories principales des charges liées à la rémunération, à la technologie, des charges locatives et autres charges composent les frais d'exploitation de l'OCRCVM. Pour s'assurer que les charges sur lesquelles les droits sont calculés sont dûment réparties entre la Réglementation des courtiers et la Réglementation des marchés, l'OCRCVM utilise un modèle de répartition des coûts. Ces catégories de charge sont d'abord attribuées aux services respectifs, puis aux deux divisions. Les services sont répartis aux divisions par personne lorsqu'il y a un lien de cause à effet direct des charges par rapport au nombre d'employés et aux ratios des coûts de restructuration avant le regroupement en l'absence d'un lien de cause à effet direct.

L'autoréglementation **en action**

Organisme national d'autoréglementation, l'OCRCVM est bien implanté dans les régions et ses conseils de section et comités consultatifs sur les politiques lui procurent une source inestimable d'information et de conseils. L'autoréglementation permet de s'assurer que les politiques et les règles évoluent avec les marchés grâce aux consultations menées auprès des participants du secteur, qui sont confrontés au changement sur une base quotidienne. Ce processus aide à faire en sorte que les règles et les politiques soient pratiques et équilibrées.

Comité consultatif national de l'OCRCVM

- Sert de tribune aux présidents des conseils de section pour faire valoir leurs intérêts, contribuer aux initiatives stratégiques et faire rapport au conseil d'administration de l'OCRCVM sur une base trimestrielle.

Dix conseils de section de l'OCRCVM

- S'occupent des dossiers d'inscription et d'adhésion, soulèvent les questions d'intérêt régional et font valoir leur point de vue face aux enjeux nationaux, incluant les questions stratégiques
- Font valoir le point de vue régional à l'intérieur du processus réglementaire – une dimension essentielle de l'autoréglementation
 - Membres des conseils de section : 190
 - Nombre de sociétés membres qui participent aux conseils de section : 123
 - Rencontres : 95
 - Décisions : 287

Comités consultatifs sur les politiques

Section des administrateurs financiers

Section des affaires juridiques et de la conformité

Comité sur les titres à revenu fixe

Comité consultatif sur les règles du marché

Comité sur l'éducation et les compétences

- Nombre de membres des comités : 368
- Sociétés et marchés représentés : 115
- Rencontres : 94

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers et les marchés de titres d'emprunt au Canada.

Montréal

5, Place Ville Marie, bureau 1550
Montréal (Québec) H3B 2G2

Toronto

121, rue King Ouest, bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 3T9

Calgary

355, 4e Avenue S.O., bureau 2300
Calgary (Alberta) T2P 0J1

Vancouver

Royal Centre
1055, rue Georgia Ouest, bureau 2800
C.P. 11164
Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 3R5

1-877-442-4322

Site Web : www.ocrcvm.ca

OCRCVM – Faits saillants

- Surveillance de **208** membres et de leurs **28 380** employés inscrits
- Encadrement de **262 472 286** opérations sur **3** bourses et **6** systèmes de négociation parallèles des titres de participation
- Coordination de **1 490** cessations des opérations, de **922** reprises des opérations et de **101** interdictions d'opérations
- Exécution de **303** examens sur place de la conformité des finances et des opérations, de la conduite des affaires et de la conduite de la négociation
- Achèvement de **310** enquêtes de mise en application
- Tenue de **45** audiences disciplinaires, prononcé de **14** suspensions et de **13** révocations; imposition d'amendes totalisant **35,2 millions** de dollars à des sociétés et à des particuliers
- Possibilités de formation continue offertes à **7 943** personnes inscrites
- Publication de **7** projets de règles et mise en œuvre de **6** révisions de règles

Bureaux de l'OCRCVM

